

ICC/87/1
7 janvier 2013

Original : ANGLAIS
Distr : RESTREINTE

CONSEIL INTERNATIONAL DU CACAO
Quatre-vingt-septième session ordinaire
Bali, Indonésie, 18-22 mars 2013

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du Président de la Commission de vérification des pouvoirs
4. Membres de l'Organisation internationale du cacao
5. Admission d'observateurs
6. Rapport de la Conférence mondiale sur le cacao et dispositions de suivi
7. Membres de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale
8. Réunion du Panel *Ad Hoc* sur le cacao fin (" fine " ou " flavour ")
9. Coopération avec les organisations internationales, donateurs, organismes d'aide et autres partenaires de développement
10. Législation européenne sur les limites maximales de résidus (LMR) pour le cadmium dans les produits de chocolat et de cacao
11. Présentation du Programme suisse de production durable de cacao (SCPP)
12. Rapport sur le transfert du siège de l'Organisation à Westgate, Londres W5
13. Comptes administratifs vérifiés pour l'année clôturée le 30 septembre 2012
14. Rapports des vérificateurs désignés par les gouvernements membres pour l'année clôturée le 30 septembre 2012
15. Désignation de vérificateurs pour 2012/2013

16. Examen et approbation du Rapport annuel provisoire 2011/2012
17. Rapport du Président du Comité administratif et financier
18. Rapport du Président du Comité économique
19. Rapport sur les voyages officiels
20. Calendrier provisoire des réunions
21. Questions diverses
22. Relevé des décisions

ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

La quatre-vingt-septième session ordinaire du Conseil sera ouverte par son Vice-Président, M. Michael Ndoping (Cameroun).

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Conseil se basera sur l'ordre du jour provisoire contenu dans ce document pour l'adoption de son ordre du jour.

3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Le président de la Commission de vérification des pouvoirs présentera le rapport de la Commission au Conseil (ce rapport sera diffusé dans le document ICC/87/2 après son approbation par le Conseil).

4. MEMBRES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CACAO

Le Secrétariat présentera un rapport sur les Membres de l'Organisation internationale du cacao, en référence au document ICC/87/3.

5. ADMISSION D'OBSERVATEURS

Conformément à l'article 14 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Conseil pourra décider d'admettre des observateurs à sa 87^{ème} session ordinaire et à la première réunion du Comité administratif et financier et du Comité économique.

6. RAPPORT DE LA CONFÉRENCE MONDIALE SUR LE CACAO ET DISPOSITIONS DE SUIVI

Le Conseil sera tenu d'examiner le rapport de la Conférence mondiale sur le cacao qui s'est déroulée à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 19 au 23 novembre 2012, en référence au document ED(MEM) 947, et d'arrêter les dispositions nécessaires pour assurer son suivi. Le document ICC/87/4 sera diffusé pour aider le Conseil à identifier les futures tâches à entreprendre par le secteur cacaoyer, conformément aux recommandations de la Conférence, ainsi que pour définir le rôle de l'Organisation à cet égard.

Le Conseil assistera également à un rapport oral du Directeur exécutif sur ses contacts avec les autorités néerlandaises à la suite de l'offre généreuse lancée par le gouvernement des Pays-Bas pour l'accueil de la prochaine Conférence mondiale sur le cacao à La Haye en 2014.

7. COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ÉCONOMIE CACAORYÈRE MONDIALE

À sa 86^{ème} session ordinaire en septembre 2012, le Conseil a reporté la question de la composition de la Commission consultative à la session suivante du Conseil en mars 2013.

Le Conseil établira la composition de la Commission consultative sur l'économie cacaoyère mondiale pour les années cacaoyères 2012/2013 et 2013/2014, en référence au document ICC/87/5 et suivant les recommandations émises lors de la Conférence mondiale sur le cacao en novembre 2012, en vue d'élargir la Commission pour assurer une composition plus ample et plus inclusive.

8. RÉUNION DU PANEL *AD HOC* SUR LE CACAO FIN (“ FINE ” OU “ FLAVOUR ”)

Le Conseil prendra note des préparatifs de la réunion du Panel ad hoc sur le cacao fin (“ fine ” ou “ flavour ”) prévue en mai 2013.

9. COOPÉRATION AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DONATEURS, ORGANISMES D'AIDE ET AUTRES PARTENAIRES DE DÉVELOPPEMENT

Le Directeur exécutif présentera un rapport au Conseil sur l'avancement des initiatives menées par le secrétariat afin d'instituer une coopération active avec les organisations internationales, donateurs, organismes d'aide et autres partenaires de développement pour s'assurer leur soutien aux activités et projets actuels et futurs de l'ICCO.

10. LÉGISLATION EUROPÉENNE SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS (LMR) POUR LE CADMIUM DANS LES PRODUITS DE CHOCOLAT ET DE CACAO

Le Conseil assistera à une mise à jour du secrétariat sur la question de la législation européenne sur les limites maximales de résidus (LMR) pour le cadmium dans les produits de chocolat et de cacao, suite à la réunion du 15 octobre 2012 avec la DG SANCO.

11. PRÉSENTATION DU PROGRAMME SUISSE DE PRODUCTION DURABLE DE CACAO (SCPP)

Le Conseil assistera à une intervention de M. Manfred Borer, Directeur du Programme de production durable de cacao (SCPP), issu d'un partenariat entre le Secrétariat d'État aux affaires économiques de Suisse (SECO) l'IDH et des sociétés privées du secteur cacaoyer, visant à renforcer les capacités en Indonésie afin d'améliorer la productivité et la qualité de la production de cacao dans ce pays.

12. RAPPORT SUR LE TRANSFERT DU SIÈGE DE L'ORGANISATION À WESTGATE, LONDRES W5

Le Conseil examinera les progrès réalisés dans le transfert du siège de l'Organisation dans l'immeuble Westgate à Londres W5, en référence au document ICC/87/6.

13. COMPTES ADMINISTRATIFS VÉRIFIÉS POUR L'ANNÉE CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil approuvera les comptes administratifs vérifiés de l'Organisation pour l'année clôturée le 30 septembre 2012, figurant dans le document ICC/87/7.

14. RAPPORTS DES VÉRIFICATEURS DÉSIGNÉS PAR LES GOUVERNEMENTS MEMBRES POUR L'ANNÉE CLÔTURÉE LE 30 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil approuvera les rapports des vérificateurs désignés par les gouvernements membres pour l'année clôturée le 30 septembre 2012, figurant dans le document ICC/87/8.

15. DÉSIGNATION DE VÉRIFICATEURS POUR 2012/2013

Conformément à l'article 26 de l'Accord international de 2010 sur le cacao, le Directeur exécutif formulera des recommandations pour la désignation d'un vérificateur indépendant pour l'année cacaoyère 2012/2013, aux fins de leur approbation par le Conseil.

16. EXAMEN ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL PROVISOIRE 2011/2012

Le Conseil est tenu d'approuver le Rapport annuel provisoire de l'Organisation pour 2011/2012, en référence au document ICC/87/9.

17. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET FINANCIER

Le Conseil assistera à un rapport du Président du Comité administratif et financier sur sa première réunion.

18. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ ÉCONOMIQUE

Le Conseil assistera à un rapport du Président du Comité économique sur sa première réunion.

19. RAPPORT SUR LES VOYAGES OFFICIELS

Le Directeur Exécutif présentera un rapport oral sur ce sujet.

20. CALENDRIER PROVISOIRE DES RÉUNIONS

Le Directeur exécutif présentera le document de session ICC/87/CRP.1.

21. QUESTIONS DIVERSES

Des aspects ne figurant pas à l'ordre du jour pourront être traités.

22. RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le relevé des décisions peut être lu, conformément à la règle 36 du Règlement administratif actuel de l'Organisation.